

Philosophie de terrain en France et à l'étranger : une proposition de dialogue méthodologique

Introduction

La philosophie de terrain prend de l'ampleur en France comme à l'étranger, dans différentes versions et sous d'autres appellations : les parcours intellectuels de ses représentant·e·s et leurs objets de recherche, de même que tout ce qui les conditionne en contexte – les traditions de pensée, les systèmes académiques, les politiques publiques, etc. – façonnent une diversité de mouvements philosophiques qui valorisent un certain rapport à l'expérience, à l'enquête ou encore au réel. Dans cette contribution, nous avons choisi d'en comparer deux : la philosophie de terrain telle qu'elle émerge en France et telle que nous la pratiquons nous-même, avec la bioéthique empirique notamment formalisée par Jonathan Ives en Angleterre, un des principaux tenants de la philosophie de terrain dans le contexte anglo-saxon. Sans chercher à opposer ces approches dans un débat binaire, notre objectif sera plutôt de déterminer ce qu'elles impliquent pour la pratique et la place de la philosophie. Trois points retiendront particulièrement notre attention : la méthode en contexte interdisciplinaire, la tension entre conception descriptive et normative, enfin les prérogatives assumées ou assignées au/à la philosophe sur le terrain.

La philosophie de terrain en France

Le champ de ce qu'on appelle la philosophie de terrain a pris de l'ampleur en France ces dix dernières années. Un nombre croissant de travaux de recherche chez les jeunes chercheur·se·s (mémoires de master ou thèses de doctorat) comme chez les titulaires, d'événements académiques (journées d'étude, séminaires, colloques, etc.) ou de médiation culturelle, d'enseignements universitaires et de publications

diverses y est consacré, ce qui témoigne de son intérêt dans la communauté scientifique et au-delà¹. Toutefois, ce dynamisme et même cette vogue de la philosophie de terrain en France rencontrent une forte résistance institutionnelle, au sein de la discipline, encore très polarisée par l'histoire de la philosophie, comme vis-à-vis des sciences humaines et sociales, qui nous somment de décliner nos titres en matière d'ethnographie.

Dans sa forme actuelle, la philosophie de terrain en France déploie une pluralité d'approches au lieu d'afficher une cohésion de mouvement : de la réinterprétation des canons classiques en rapport avec un terrain contemporain jusqu'à la proposition d'outils pratiques inspirés de la philosophie appliquée, en passant par l'introduction de méthodes exploratoires ou qualitatives, le panel des visées, perspectives et postures est extrêmement large². On peut même évoquer une certaine impureté, sinon une franche plasticité, ou carrément un bricolage méthodologique : des influences extrinsèques (psychologie expérimentale, littérature autobiographique, etc.) se combinent avec des traditions philosophiques (comme la phénoménologie ou le pragmatisme), et l'interaction avec les sciences humaines et sociales est plus ou moins marquée (jusqu'à la réappropriation des outils de collecte de données, comme l'observation ou l'entretien). Le profil final du projet de recherche reste déterminé par les questions et besoins des acteur·rice·s du terrain, la sensibilité personnelle ainsi que l'ancrage académique du/de la chercheur·se.

Le recours au terrain en philosophie étant relativement récent (ou du moins reconnu comme tel)³, on bénéficie encore d'une certaine tolérance dans l'appropriation des corpus, concepts et méthodes issus d'autres disciplines. Cependant, à l'heure où nous écrivons ces lignes, se

¹ Cf. M. BEDON, M. BENETREAU, M. BÉRARD, M. DUBAR, « Une philosophie de terrain ? Réflexion critique à partir de deux journées d'étude », dans S. ROZA et M.L. DUCROCQ (dir.), *Astérian*, « Philosophie, histoire des idées, pensée politique » n° 24, ENS éditions, octobre 2021, p. 177-198.

² Pour une caractérisation plus détaillée de ce qu'on appelle la « philosophie de terrain » accompagnée d'une bibliographie choisie, nous renvoyons à l'un des aboutissements du collectif *PhilosoField* auquel nous avons participé pendant deux ans : cf. M. BENETREAU, M. BÉRARD, B. BOGAERT, D. DELORME, et M. DUBAR (dir.), *Manifeste pour une philosophie de terrain*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2023.

³ Cf. J.-P. PIERRON, « La philosophie de terrain a-t-elle un sol ? La distance du terrain et le sol du comprendre », dans C. DEKEUWER (dir.), « Le terrain en philosophie, quelles méthodes pour quelle éthique ? », revue *Éthique, politique, religions*, Classiques Garnier, vol. 2, n° 15, 2019, p. 17-35.

fait sentir à la fois une pression au sein de la communauté philosophique pour justifier la nouveauté de ces pratiques et une attente de la part des sciences humaines et sociales pour préciser ce qui nous distingue de leur méthodologie. Pour le moment, les philosophes de terrain ont largement maintenu l'ouverture et la variété des orientations, outils et références dont ils pouvaient bénéficier : la souplesse et la créativité qu'on y gagne vaut bien quelques remontrances en comité éthique. Cela revient à élaborer un projet de recherche sur mesure, à la suite d'une série d'expérimentations et en cohérence avec ses engagements, au lieu d'appliquer un protocole préétabli.

Par ailleurs, au sein de *Philosophy in the Field*, nos discussions et travaux nous ont conduit·e·s à estimer exagérée voire illusoire, au-delà de partitions académiques historiquement constituées, la quête d'une spécificité disciplinaire stricte. La conceptualisation, en particulier, ne semble pas être une réponse satisfaisante car elle n'est pas l'apanage des philosophes, et ces derniers ne nourrissent pas toujours cette ambition quand ils vont sur le terrain. En s'efforçant de repérer les thématiques, tensions et problématiques qui traversent ce champ en ébullition, mais aussi les enjeux de reconnaissance ou de formation, et rapports de force institutionnels qui s'y rattachent, nous nous sommes orienté·e·s vers une approche pluraliste et décomplexée, en faveur d'une interdisciplinarité assumée des projets de recherche ainsi que d'un positionnement académique résolument minoritaire.

La bioéthique empirique selon Jonathan Ives

Dans le monde anglo-saxon, diverses traditions intellectuelles ont influencé la façon dont la philosophie de terrain est perçue et pratiquée. À partir d'une ressaisie de l'approche analytique et d'une critique de la philosophie appliquée, la bioéthique empirique émerge comme un mouvement à part entière¹. Avant de présenter le modèle qui nous intéresse ici, il convient toutefois de noter qu'au niveau international, il y a presque autant de formes de bioéthiques empiriques que de chercheur·se·s qui s'en réclament : Rachel Davis et ses co-auteurs ont

¹ Pour une vue d'ensemble des approches bioéthiques et de leurs relations avec la philosophie de terrain : M. GAILLE, « La philosophie de terrain, du pourquoi au comment ? L'exemple de la philosophie de la médecine », dans C. DEKEUWER (dir.), *Le terrain en philosophie, quelles méthodes pour quelle éthique ?*, op. cit., p. 37-56.

ainsi répertorié au moins 32 approches méthodologiques distinctes¹.

Concentrons-nous sur la bioéthique empirique conçue par Jonathan Ives à l'Université de Bristol, l'une des propositions les plus populaires et discutées en la matière², entre autres avec les autrices de ce chapitre et leurs collègues français·e·s³.

Il formule un modèle adapté au domaine de la santé pour le·a philosophe de terrain, tout en se démarquant de la sociologie et de l'éthique appliquée. On tient donc là une réponse possible à la spécificité philosophique d'un travail de terrain, qui justifie de surcroît la place du/de la chercheur·se au sein d'un projet interdisciplinaire, notamment aux côtés des équipes de sciences humaines et sociales. Jonathan Ives reconnaît volontiers que la bioéthique empirique n'est ni la première ni la seule option pour explorer les questions du soin d'un point de vue empirique. L'éthique appliquée s'y est notamment illustrée, mais elle pêche dans ses procédures d'administration de la preuve : par une tendance au *cherry picking* (« picorage » ou biais d'information sélective), par manque notable d'engagement critique, par défaut d'attention à la qualité comme à l'étendue de ses justifications⁴. Pour remédier à ces écueils, il faut selon lui investir le plan empirique avec une rigueur toute scientifique dans la collecte et l'analyse des données.

Jonathan Ives part du principe que des informations éthiquement significatives peuvent être obtenues à partir de l'étude des intuitions, c'est-à-dire de nos conceptions premières à la base des croyances et comportements moraux des personnes. Quelle que soit la méthode choisie pour recueillir ces intuitions⁵, elle remplit les objectifs suivants : donner accès aux intuitions et permettre de les identifier, déterminer la force (peut-être relative) de ces intuitions (ou isoler celle qui est la plus

¹ Cf. R. DAVIES, J. IVES, M. DUNN, « A Systematic Review of Empirical Bioethics Methodologies », *BMC Medical Ethics*, vol. 16, n° 15, 2015.

² J. IVES et H. DRAPER, « Appropriate Methodologies for Empirical Bioethics: It's all Relative », *Bioethics*, vol. 23, n° 4, 2009, p. 249-258.

³ À l'occasion d'une rencontre fournissant le sous-texte de cette contribution, laquelle vise à prolonger la discussion : cf. International Workshop « Healthcare, social sciences, and "philosophy in practice" », organisé le 14 mars 2022 par M. Spranzi et C. Dekeuwer à l'Université de Paris.

⁴ Cf. le séminaire organisé par J. Ives en 2022 et disponible en ligne : « BRIDGES: BKY Bioethics Webinar series on Empirical Bioethics ».

⁵ Dans sa thèse, J. Ives a eu recours à des focus groupes, mais il soutient que sa méthode est également pertinente pour les entretiens qualitatifs.

décisive d'entre elles), évaluer dans quelle mesure ces intuitions peuvent être révisées face à un contre-argument moral. Dès lors pareille approche « modifie une tradition bien établie de moindre intervention dans la collecte de données qualitatives [...]. Les chercheurs doivent adopter une approche plus interventionniste [...] et être beaucoup plus exigeants envers les participants que ce qui est généralement encouragé¹ ».

En revendiquant une forme d'interventionnisme, Jonathan Ives vise une plus forte implication des chercheur·se·s dans l'investigation, auprès des participant·e·s : les raisonnements moraux qu'ils formulent spontanément sont-ils susceptibles d'être modifiés, notamment quand on les confronte à leurs tenants et aboutissants ? Quitte à déstabiliser ses interlocuteur·rice·s sur ce qu'ils pensaient être ou savoir : ces effets négatifs constituent selon lui un risque à prendre². Le pendant de cette prise de position est aussi une orientation résolument normative. Jonathan Ives affirme que l'objectif final de la recherche est de produire des « recommandations » aux personnes et institutions concernées³. Il défend ainsi une forme de recherche-action et se distingue de la sociologie médicale, qu'il considère comme largement descriptive.

La bioéthique empirique selon Jonathan Ives fournit donc un cadre clair aux philosophes désireux·ses d'étudier le terrain médical, et une alternative aux « flou artistique » qu'on pourrait reprocher aux initiatives françaises. Mais qu'est-ce qui les distingue en termes méthodologiques ?

Des stratégies méthodologiques divergentes

La variété et l'hybridité des méthodes adoptées en France nuisent, on l'a dit, à la crédibilité de la philosophie de terrain et risquent de mettre en difficulté ses représentant·e·s, autant dans le monde académique que dans les milieux concernés par leurs recherches⁴. On

¹ Notre traduction : J. IVES, H. DRAPER, « Appropriate Methodologies for Empirical Bioethics: It's all Relative », *Bioethics*, *op. cit.*, p. 256

² J. IVES, « Disrupting moral worlds in the pursuit of good practice: Ethical issues in the conduct of empirical bioethics research », World Congress on Bioethics, Suisse, juillet 2022.

³ R. HUXTABLE et J. IVES, « Mapping, framing, shaping: A framework for empirical bioethics research projects », *BMC Medical Ethics*, vol. 20, n° 1, 86, 2019, p. 5.

⁴ T. ROLLAND et Q. BAZIN, « Philosophie de terrain et libéralisation de la recherche », colloque « Terrains philosophiques. Nouvelles approches critiques du pouvoir et des

s'entend souvent reprocher une formation insuffisante aux méthodes ethnographiques comme aux références classiques en sciences humaines et sociales – de fait, les philosophes sont souvent autodidactes en la matière, et contraint·e·s de se former en parallèle de leurs études ou travaux plus orthodoxes, faute de soutien institutionnel. L'accusation selon laquelle les philosophes de terrain sont passé·e·s aux sciences humaines et sociales sans l'assumer, ou pire, font de mauvais·e·s ethnographes, rend la reconnaissance de ce champ émergent encore plus précaire, dans un contexte marqué par la libéralisation de la recherche. S'ajoute enfin un risque d'instrumentalisation des chercheur·se·s, en particulier des non-titulaires, moins assuré·e·s et plus isolé·e·s, de la part du terrain d'accueil, dont les gardien·ne·s ont tôt fait d'imposer leurs intérêts et censures à un projet d'étude qui ne pourrait soutenir son ambition critique à l'appui d'une méthode certifiée.

La proposition de Jonathan Ives nous paraît prendre ces écueils et préoccupations en compte par l'adoption d'une ligne forte : affirmer la spécificité de la présence du/de la philosophe sur le terrain, auprès des participant·e·s comme de ses collègues issu·e·s d'autres disciplines, et souligner les innovations dont iel a la prérogative par rapport aux méthodologies traditionnelles. Son modèle de bioéthique empirique est d'autant plus attractif et influent qu'il offre un protocole précis pour les recherches en santé, validé sur le plan académique et garantissant des livrables attendus pour le terrain. Toutefois, ce débat récurrent dans les cercles concernés par la philosophie de terrain nous retient de conduire toutes nos enquêtes à la manière de Jonathan Ives : assigner à la philosophie de terrain un cadre méthodologique dédié ne risque-t-il pas de standardiser les recherches qui s'en réclament, et d'empêcher leurs auteur·rice·s d'échapper aux rigidités, cloisonnements et hiérarchies disciplinaires, soit précisément ce qu'iels venaient y trouver ? En d'autres termes : ce qu'on y gagne vaut-il ce qu'on y perd ? Même si le modèle de Jonathan Ives ne prétend pas s'imposer à tou·te·s, on peut vouloir préserver, pour un temps au moins, l'émulation collective qui stimule le contexte français. D'autant qu'il n'est pas sûr que les philosophes de terrain soient disposé·e·s à se positionner sur la ligne interventionniste qu'il a défendu.

Visée normative vs. descriptive

La tension entre une finalité descriptive et normative représente une autre différence importante entre la philosophie de terrain en France et la bioéthique empirique de Jonathan Ives. Autant c'est un critère distinctif de la visée philosophique de ce dernier, autant ses homologues outre-Manche sont plus partagé·e·s sur la question : le débat n'est pas forcément posé en ces termes et les différents projets de recherche peuvent même articuler les deux objectifs.

L'orientation résolument normative de Jonathan Ives s'explique par les spécificités locales de son champ d'étude. Si la bioéthique empirique prétend non seulement identifier mais prescrire des normes, expliciter autant que hiérarchiser les valeurs comme les règles qui les portent, c'est parce qu'elle s'exerce en contexte interdisciplinaire et cherche à atteindre un consensus dans des situations de complexité et d'incertitude¹. Qu'il s'agisse d'intervenant·e·s extérieur·e·s qui aident les équipes sur place à prendre des décisions ou de groupes interdisciplinaires qui délibèrent pour savoir s'il faut ou non utiliser telle ou telle nouvelle technologie, les bioéthicien·ne·s sont souvent appelés à aider à prendre des décisions qui vont avoir une portée pratique immédiate. La spécificité normative du/de la philosophe en collectif interdisciplinaire n'est pas propre au domaine de la santé, mais peut valoir aussi pour des problématiques écologiques et sociales particulièrement pressantes aujourd'hui. Dans cette optique, l'aspiration normative de Jonathan Ives prend sens et répond même à une demande sociale.

Ces considérations étant posées, faut-il pour autant prendre définitivement parti pour une ligne normative tranchée, par différence avec des recherches à vocation plus descriptive, comme le seraient les sciences humaines et sociales selon Jonathan Ives ? Notons d'emblée que cette partition est loin d'aller de soi, à l'instar de la sociologie critique qui

¹ Comme le souligne M. Spranzi, l'éthique empirique est progressivement devenue une entreprise interdisciplinaire dans laquelle les chercheur·se·s se réunissent pour produire des analyses, des recommandations, voire de nouvelles directives. Dans ce débat, la place du/de la philosophe est perçue comme juxtaposant à une approche sociologique largement descriptive, une visée plus normative. Cf. M. SPRANZI, « Éthique empirique, décision médicale et "philosophie de terrain". Approche normative et positionnement du chercheur », dans C. DEKEUWER (dir.), *Le terrain en philosophie, quelles méthodes pour quelle éthique ?*, op. cit., p. 93-112.

revendique une portée normative. Mais surtout une distinction trop ferme, à laquelle peut aboutir le modèle de Jonathan Ives, nous paraît contre-productive voire potentiellement conflictuelle – ce qui constitue un biais important pour des projets interdisciplinaires. Réciproquement, le flottement de certain·e·s philosophes de terrain sur la question risque de brouiller leur propos et de les décrédibiliser auprès de leurs collègues : difficile de contribuer à une délibération lorsque ses procédés et prérogatives ne sont pas clairement posés et validés au préalable. Tout l'enjeu consiste donc à identifier la tension entre visée normative et descriptive sans la recouvrir, l'évacuer, ni l'exacerber, peut-être en la maintenant comme une question ouverte à soulever régulièrement, pour prendre position au gré des thématiques et projets.

Dans un champ ou une entité interdisciplinaire, le·a philosophe oscille, d'après l'expérience de Rémi Beau, entre deux types de positions dans les échanges¹ : soit iel fait valoir son propre savoir disciplinaire pour étayer ses propositions constructives au-delà d'une critique en situation ; soit iel adopte une posture de facilitation des débats pour clarifier les problèmes, concepts et arguments soulevés sans prendre position en soi, s'autorisant du statut architectonique de la philosophie. La critique portée par Robert Frodeman et Adam Briggie contre les travers de l'institutionnalisation de la philosophie permet de réhabiliter une tradition interstitielle, dialogique et pratique², mais rend encore moins repérable la spécificité de l'engagement philosophique, et dissout toute ambition normative.

Il semble finalement plus intéressant d'étudier au cas par cas les diverses diffractons tracées par une question, notion ou thématique ressaisies par l'une ou l'autre des disciplines. Renvoyant dos à dos les postures démarcationnistes et intégrationnistes, Cyril Lemieux envisage une troisième voie possible, celle du conversionnisme³. Contre les excès

¹ R. BEAU, « La philosophie sur le terrain de l'interdisciplinarité : l'exemple du projet FORTES », dans M. BENETRAU, M. BÉRARD, B. BOGAERT, D. DELORME, M. DUBAR (dir.), *Manifeste pour une philosophie de terrain*, op. cit., p. 57-67.

² R. Beau discute cette référence phare de la *Field Philosophy* états-unienne. Cf. R. FRODEMAN et A. BRIGGLE, *Socrates Tenured. The Institutions of 21st century philosophy*, London - New York, Rowman & Littlefield, Collective Studies in Knowledge and Society, 2016.

³ C. LEMIEUX, « Philosophie et sociologie : le prix du passage », *Sociologie*, vol. 3 n° 2, 2012 p. 199-209. Voir aussi la réponse dans la rubrique « Débats » : S. MESURE, « Poursuivre le dialogue entre philosophie et sociologie », p. 211-214.

d'une spécialisation non réflexive et, inversement, le déni de tout écart épistémologique, il vaut mieux vider la controverse et s'intéresser aux modalités précises du passage entre philosophie et sociologie, notamment le prix à payer dans l'économie d'une recherche : que gagne-t-on et que perd-t-on à se réapproprier tel schème, comment évolue-t-il et quelles sont les limites précises de cette dérivation théorique ? On retrouve l'attachement de Frodeman et Briggie à une pratique plus humble de la philosophie, engagée localement et soucieuse de jouer son rôle en interaction avec les autres chercheur·se·s et acteur·rice·s de terrain. Marta Spranzi adopte une visée heuristique qui résume bien la posture retenue : « l'éthique empirique [...] promeut indirectement une forme de modestie normative [...], [elle] requiert une connaissance fine des contextes de l'action, ce qui contribue à nuancer considérablement les réponses normatives aussi bien dans leur portée que dans leur prétention à la vérité¹ ».

Quel rôle pour le·a philosophe sur le terrain ?

Nous tâcherons, dans cette dernière partie, de nous prononcer sur le rôle que peut finalement remplir le·a philosophe sur le terrain, en fonction de ses méthodes, prérogatives et finalités. Le mode opératoire consiste encore une fois à confronter les tâtonnements et discussions françaises au modèle déterminé de Jonathan Ives, qui exhorte ses collègues à assumer un interventionnisme philosophique.

Malgré les différences qui séparent historiquement les systèmes académiques britanniques et français, les conditions institutionnelles des chercheur·se·s et équipes en Europe convergent depuis une décennie au gré d'une modernisation néo-libérale². Le financement de la recherche par appel à projets en est l'un des traits significatifs, et c'est dans ce contexte qu'il faut resituer le modèle prôné par Jonathan Ives : pour justifier sa demande de financement, il faut pouvoir étayer son hypothèse

¹ Cf. M. SPRANZI, « Éthique empirique, décision médicale et "philosophie de terrain" ». Approche normative et positionnement du chercheur », dans C. DEKEUWER (dir.), *Le terrain en philosophie, quelles méthodes pour quelle éthique ?*, op. cit., p. 112.

² C. GRANGER, « Comment peut-on encore faire science ? Universitaires et liberté de la recherche en régime néo-libéral », dans M. DUCLOS et A. FJELD (dir.), *Liberté de la recherche. Conflits, pratiques, horizons*, Paris, Éditions Kimé, Philosophie en cours, 2019, p. 197-207.

de recherche d'une méthodologie validée assortie d'un objectif pratique. Même lorsque les fonds alloués sont publics, on demande de plus en plus aux études sélectionnées d'être porteuses de plus-values symboliques ou économiques pour l'organisme mécène. Il ne s'agit pas forcément d'une rentabilité marchande ou d'une utilité directe, mais qu'on ne s'y trompe pas, la philosophie n'échappe pas à la pression des résultats : on attend des travaux innovants et disruptifs, qui se prémunissent cependant d'un cahier des charges validé en amont assorti de livrables attendus, préférablement sous la forme de compétences transférables du public au privé.

Cet environnement de recherche productif et compétitif nous enjoint à codifier (par des éléments de langage), à planifier (par des stratégies de carrière), voire à standardiser (par des procédures méthodiques) nos projets à l'université et autres initiatives scientifiques. L'intérêt d'une étude exploratoire, d'une réflexion critique ou d'un dialogue approfondi avec le terrain devient de plus en plus difficile à justifier auprès des organismes bailleurs. Pourtant, l'expérience de n'importe quelle recherche (*a fortiori* ethnographique) montre qu'on doit souvent réviser en cours de route ses objectifs et procédés, son cadre théorique comme méthodologique : ajuster son projet au contexte de recherche exige de conserver une forme d'ouverture voire d'indétermination pour faire émerger de nouvelles idées et procédés, même si c'est de plus en plus difficile à faire admettre aux différentes instances encadrantes, d'ordre administratif, scientifique ou éthique.

En définitive, l'objectif affiché par Jonathan Ives d'aboutir à des recommandations adaptées aux parties prenantes de la recherche engage sérieusement les prérogatives du/de la philosophe : en contexte international, on compte généralement sur les bioéthicien·ne·s pour apporter des réponses renseignées aux questions difficiles pour les professionnel·le·s de santé et les équipes engagé·e·s sur le terrain, souvent pris·es dans l'urgence. C'est à la faveur d'un « pas de côté » ou une « prise de recul » qu'on accède à une autre vision du problème qui permet de le régler ou au moins de déterminer une issue possible en le posant autrement. Les résultats de la recherche qui ont permis d'y parvenir doivent être exportés, vulgarisés, adaptés en « boîte à outils » réappropriables par les personnes concernées à travers diverses médiations et initiatives qui font le lien entre l'université et le terrain¹.

¹ Cf. H. CAREL, « Préface à la troisième édition », *La Maladie. Le cri de la chair*, Paris,

S'expriment toutefois des réticences à cette demande de préconisations : faire droit aux attentes pressantes du terrain ne doit pas détourner le·a philosophe de sa vocation au risque d'en faire un·e donneur·se de leçons : il n'y a pas toujours de réponse claire, directe et praticable à apporter à un problème complexe, incertain ou fondamental¹.

Le·a philosophe de terrain ne semble pas avoir les mêmes contraintes et responsabilités en France, du moins pas pour le moment. Comme en témoignent des récentes expériences de restitution, les acteur·rice·s de terrain demandent souvent aux chercheur·se·s qui les ont côtoyé·e·s un éclairage problématisé, de nouvelles théories, ou tout simplement un regard extérieur² sur leurs pratiques, pas forcément un retour de l'ordre de l'évaluation ou du conseil. Prétendre donner des recommandations à l'issue d'une enquête peut même paraître déplacé, abusif et dommageable – en tout cas, pareille restitution a pu être mal reçue³. De surcroît, n'être pas astreint·e à un interventionnisme éthique permet d'aborder la phase de restitution de manière plus souple et originale : au lieu d'en être le résultat final, elle devient une partie intégrante de la recherche et un moyen audacieux de poursuivre l'échange avec ses interlocuteur·rice·s.

Aussi le fait que les philosophes français pratiquent le terrain depuis moins longtemps que leurs homologues anglo-saxons, et que leur rôle soit plus ambigu, joue pour le moment en leur faveur, notamment dans l'accueil qu'on leur réserve sur le terrain. Mais il y a de sérieuses contreparties : la place du/de la philosophe en dehors de l'université reste largement indéterminée, voire inenvisageable. Les conséquences sont tangibles : alors qu'en France les philosophes peinent à trouver un emploi autre que l'enseignement, dans le monde anglo-saxon, on les embauche régulièrement dans les hôpitaux, notamment à des postes d'éthique clinique, offrant une place identifiée à la philosophie dans la réflexion

Vrin, Philosophie concrète, 2022, p. 7-14.

¹ Cf. M. MALHERBE, *Alzheimer. La vie, la mort, la reconnaissance*, Paris, Vrin, 2015, Prologue, p. 9.

² Cf. C. DEKEUWER et J. HENRY, « Philosophie pratique de terrain. Quelle posture de recherche ? », dans C. DEKEUWER (dir.), *Le terrain en philosophie, quelles méthodes pour quelle éthique ?*, op. cit., p. 144.

³ Voir l'exemple donné par l'une des autrices : B. BOGAERT, « La restitution d'un travail en philosophie de terrain : pour qui, pourquoi, et comment ? », dans M. BENETRAU, M. BÉRARD, B. BOGAERT, D. DELORME, M. DUBAR (dir.), *Manifeste pour une philosophie de terrain*, op. cit., p. 156.

collective au sein des institutions de santé. Dans ce contexte, l'idée que les philosophes fournissent des recommandations semble correspondre à la volonté initiale de certain·e·s chercheur·se·s qui s'engagent dans ces projets interdisciplinaires sur le terrain : contribuer, par la philosophie, à des questions d'intérêt social.

Conclusion

Dans cette contribution, nous avons envisagé deux manières possibles de pratiquer la philosophie sur le terrain, en équipe pluridisciplinaire ou auprès d'interlocuteur·rice·s extra-universitaires. Comparer le modèle de bioéthique empirique selon Jonathan Ives aux discussions plus ouvertes qui agitent la sphère française (dont nous faisons partie), nous a permis de mieux cibler les avantages et les écueils réciproques d'un contexte à l'autre, de part et d'autre de la Manche. L'objectif n'était pas de défendre une approche contre une autre, mais de révéler les enjeux attachés aux positionnements académiques, cadres méthodologiques et finalités éthiques d'une philosophie de terrain. Tandis que ce champ s'organise, se concrétise et s'institutionnalise en France, nous espérons avoir montré combien il importe de maintenir une place pour les méthodes exploratoires, les approches hybrides, les projets adaptables en fonction des particularités du terrain comme de ses acteur·rice·s. C'est à cette condition que la philosophie de terrain pourra, selon nous, renouveler sa dynamique créative, quelle que soit la forme qu'elle prendra et la place qu'elle occupera à l'avenir. Pourvu qu'elle conserve seulement sa modestie normative, une liberté critique et l'ouverture aux sciences humaines et sociales.